



Commission « Aide à la presse »

Date	15 janvier 2025
Lieu	SMC et visioconférence
Participants	Luc Caregari, Iris Depoulain, Céline Flammang, Richard Graf, Roger Infalt, Steve Jacoby, Raphaël Kies, Déborah Kremer, Christophe Langenbrink, Elisabeth Modert, Paul Peckels, Thierry Zeien.

Compte rendu approuvé le 17.03.2025

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour pour la session du 15 janvier est approuvé.

2. Adoption des procès-verbaux des réunions des 16 octobre et 21 novembre 2024

Les procès-verbaux relatifs aux réunions de l'Aide à la presse pour le troisième trimestre (T3) ainsi que ceux concernant la demande de publication et l'analyse des critères d'éligibilité de la publication *Konterbont* sont approuvés.

3. Maintien du pluralisme

3.1 Suivi du contrôle de l'article 3 (2) point 7 de la Loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel (surface du contenu rédactionnel)

L'éditeur de *l'Essentiel* a fourni les preuves supplémentaires demandées concernant la surface du contenu rédactionnel. Selon ces documents, le contenu rédactionnel (période de contrôle : janvier à septembre 2024) dépasse le contenu publicitaire et l'obligation légale peut être considérée comme respectée.

Calcul de l'aide à l'activité rédactionnelle

La commission valide les calculs de l'aide à l'activité rédactionnelle du quatrième trimestre 2025 ainsi que le montant de compensation annuelle revenant à la publication le Quotidien dans le cadre de l'article 20 de la Loi vu que le critère du maintien de l'emploi des EPT requis est rempli.

Suite à une question, il a été indiqué que la publication *Delano*, désormais considérée comme publication exclusivement en ligne, remplit selon les derniers contrôles effectués toujours les critères d'une publication en ligne distincte de *Paperjam*.

La Commission a eu une première discussion sur l'interprétation et l'application de l'article 4 (2) en cas de congés prolongés (maternité, paternité, maladie de longue durée) et a convenu de continuer cette analyse lors de sa prochaine séance.

3.2 Adoption de l'avis

Les membres de la Commission approuvent l'avis relatif au calcul de l'aide.

4. Éducation aux médias et à la citoyenneté

4.1 Convention Konterbont

Suite à l'avis de la Commission par rapport à la publication *Konterbont*, le projet de convention y relatif a été transmis pour information aux membres.

5. Divers

5.1 Nominations à la Commission « Aide à la presse »

En vue de prochains changements personnels au sein de la commission, un arrêté ministériel est en cours de préparation. Les membres sont invités à signaler tout changement devant être acté.

5.2 Propositions des lignes directrices d'application de la loi du 30 juillet 2021

Comme convenu au cours de la réunion du 16 octobre 2024, une première ébauche de lignes directrices a été envoyée aux membres. La prochaine réunion permettra une analyse en détail.

5.3 Fixation des prochaines réunions

Les prochaines réunions sont fixées comme suit :

- Part fixe et lignes directrices : 17 mars 2025 à 14 heures
- T1 2025 : 24 avril 2025 à 11 heures